

Carte citoyenne de Sainte-Adèle



Qu'est-ce que la carte citoyenne de Sainte-Adèle?

C'est une carte qui permet de s'identifier en tant que citoyen(ne) de Sainte-Adèle et qui donne accès à des tarifs préférentiels. Elle est valide pendant 2 ans. Des frais de 10 \$ sont exigés lors du remplacement d'une carte perdue ou si lors du renouvellement, la carte n'est pas disponible.

Elle est requise lors de l'inscription aux activités :

- Du Service des loisirs
 - Camp de jour d'hiver et d'été
 - Programmation des activités
 - Tennis
 - Activités spéciales

Elle permet le tarif résident :

- À la bibliothèque (abonnement gratuit)
- À la plage Jean-Guy Caron (gratuit)
- Au parc Doncaster (gratuit)
- À des événements de la Place des citoyens (\$)
- Aux terrains de tennis (\$)

*** Noter que la carte citoyenne **n'est plus acceptée à l'Écocentre depuis le 1^{er} janvier 2018**. Il faut désormais présenter une preuve d'identité avec photo et une preuve de résidence. Consultez la liste des documents acceptés sur le site web de la Ville.

Comment l'obtenir et quels sont les frais?

Chaque membre de la famille doit se présenter à la **Bibliothèque (fermée du 1^{er} au 23 avril 2019)** ou au **Service des loisirs** avec une preuve d'identité **ET** de résidence valides pour se faire photographier et compléter son dossier. Émise sur place, la carte est **gratuite** et est valide pendant **deux ans**. Lors d'un déménagement, il est de la responsabilité du détenteur d'une carte citoyenne, ou de ses parents dans le cas d'un enfant, de signifier tout changement d'adresse sur le territoire de la Ville de Sainte-Adèle. Il suffit de se présenter avec la nouvelle preuve de résidence pour faire modifier le dossier. Lors du renouvellement, la présentation de l'ancienne carte est obligatoire sinon les frais de remplacement (carte perdue) de 10 \$ seront chargés.

Preuves de résidence reconnues (émission dans les 12 mois)

- Permis de conduire
- Compte de taxes municipales ou scolaires
- Compte de services publics (téléphone fixe, électricité, câblodistribution)
- Correspondance gouvernementale
- Acte de vente notarié
- Enfants :
 - Bulletin scolaire ou certificat de naissance**ET** preuve de résidence d'un des 2 parents

Preuves de résidence non-reconnues

- Tout bail incluant celui de la Régie du logement
- Facture de téléphone cellulaire
- Relevé bancaire

Pièces d'identité reconnues

- Permis de conduire
- Carte d'assurance-maladie avec photo
- Passeport
- Carte étudiante avec photo

Que faire lorsqu'une carte est perdue?

Se présenter à la **Bibliothèque** ou au **Service des loisirs** avec une preuve de résidence et une pièce d'identité. La carte sera remplacée avec un nouveau numéro pour des raisons de sécurité. Les frais de remplacement sont de 10 \$.

Heures d'ouverture et coordonnées

Fermeture de la bibliothèque : Du 1^{er} au 23 avril 2019 (rénovations projetées et adhésion au Réseau BIBLIO)

Veuillez prendre note que pendant la période de fermeture de la bibliothèque, la carte citoyenne sera émise ou renouvelée exclusivement au Service des loisirs.

SERVICE DES LOISIRS
1200, rue Claude-Grégoire

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 15
Vendredi : 8 h à 12 h